

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2495

8 octobre 2013

SOMMAIRE

1741 Asset Management Funds Sicav ...	119722	ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l.	119716
Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins	119720	IGEFI Holdings S.à r.l.	119716
Bechold S.A.	119722	Immo ARA Sàrl	119719
Comptoir Foncier de Niederkorn S.A. ..	119760	Immo ARA Sàrl	119716
Daedalos S.A., SPF	119754	Immo E10 Sàrl	119717
Dartmouth Luxembourg S.à r.l.	119723	Interact-iv.com Lux	119749
Domaine du Fays SA	119715	Irina Immobilière Sàrl	119715
Eridanus Investments S.à r.l.	119715	Kaba Finance Luxembourg S.A.	119756
ESCF Germany S.à r.l.	119714	Lion Walk Property S.à r.l.	119754
Europe Invest & Associés	119714	Liusol International S.A.	119719
Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ..	119725	Lolalex S.A.	119716
Ferromin S.A.	119714	Lub-Sol S.à r.l.	119719
Finance Properties Investments S.A.	119715	Lux Extra Bau S.à r.l.	119719
Fincotrans S.A.	119714	Max Planck Institute Foundation Luxembourg	119727
Gastro (Lux) S.A.	119720	No Address Operation Luxembourg	119740
Genzyme Luxembourg S.à r.l.	119720	PepsiCo Global Investments S.à r.l.	119756
Gexcom SA	119717	Project Management	119719
GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l. ..	119717	Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha S.à r.l.	119721
GLL AMB Generali City22 S.à r.l.	119717	The UBK Pepp Lux S.à r.l.	119760
GLL AMB Generali South Express S.à r.l.	119718	Tofane S.A.	119721
GLL Selection Fund II Holding Alpha ...	119718	Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l.	119721
Global Asset Advisors S.A.	119717	UNA Management S.à r.l.	119721
Gohu S.A.	119718	Wen Fei S.à r.l.	119721
GoldVue Investment S.A.	119714	WM Investments Sàrl	119760
GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.à r.l.	119720	WM Investments Sàrl	119722
Highland Europe Technology Growth SPV	119734	Xtreme Aerobatics	119723
Hypothekenbank Frankfurt International S.A.	119718	Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l.	119720
ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.	119716	Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l.	119760
ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l.	119718	Zhong Nan Hai S.à r.l.	119722
		Zone 11 SPF	119722

Fincotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 69.927.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013117299/10.

(130142414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117294/10.

(130142542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Europe Invest & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117279/10.

(130142967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GoldVue Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 156.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GoldVue Investment S.A.

Référence de publication: 2013117321/10.

(130142756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ESCF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.989.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 175.175.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société ESCF Soparfi A S.à r.l., associé de la société émargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 2628 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117273/14.

(130142620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Finance Properties Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117285/10.

(130142831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.010,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.239.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eridanus Investments S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117272/15.

(130142454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Domaine du Fays SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 97.331.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117248/14.

(130142913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Irina Immobilière Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.486.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2013.

Pour: IRINA IMMOBILIERE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013117386/15.

(130142373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Immo ARA Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.972.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2013117372/10.

(130142401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 116.481.

Extrait de l'Assemblée Générale des associés tenue en date du 30 avril 2013

L'Assemblée renouvelle le mandat de son réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477 jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117369/13.

(130142858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 158.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ICECAPITAL Nordic Secondary GP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013117365/11.

(130142497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 159.089.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013117367/10.

(130142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Lolalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.957.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117436/10.

(130142641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Gexcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Strawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 111.981.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Francis PIROTHON.

Référence de publication: 2013117328/10.

(130141950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GLL AMB Generali Bankcenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 140.618.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 August 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013117329/12.

(130142806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GLL AMB Generali City22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 128.989.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 August 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013117330/12.

(130142713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Global Asset Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 41, Killebösch.
R.C.S. Luxembourg B 166.494.

Der Jahresabschluss vom 09.01.2012 - 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117333/10.

(130142958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Immo E10 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 146.285.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2013117373/10.

(130142340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Gohu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.955.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117335/10.

(130142676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GLL AMB Generali South Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 140.582.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 August 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013117331/12.

(130142813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GLL Selection Fund II Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 138.230.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 August 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013117332/12.

(130142814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Hypothekenbank Frankfurt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 30.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013117348/10.

(130142596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

ICG Recovery 4, 2008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 159.089.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013117366/10.

(130142774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Lub-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Kläppchen.

R.C.S. Luxembourg B 117.616.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117439/10.

(130142719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Lux Extra Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 100, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 141.406.

Der Jahresabschluss vom 01.01.2012 - 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117441/10.

(130142543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Liusol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Olivier OUDIN. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117434/15.

(130142829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Immo ARA Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.972.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2013117371/10.

(130142392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Project Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117551/9.

(130142969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

PASC, Association des prestataires d'inspiration chrétienne actifs dans le domaine des aides et des soins, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 22, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg F 1.279.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

Modification de l'article 2 des statuts

Les membres de l'A.s.b.l. PASC réunis en Assemblée générale ordinaire le 27 juin 2013 et dûment représentés adoptent les changements de l'article suivant des statuts de l'association:

« **Art. 2.** L'association est constituée conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif: Sa durée est illimitée; son siège social est établi à Luxembourg, boulevard Joseph II, n° 22.»

Référence de publication: 2013117140/14.

(130142318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Gastro (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 48.855.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117324/10.

(130142904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Genzyme Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.687.775,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 97.613.

—
Les comptes annuels consolidés de la maison mère au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117327/11.

(130142384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.882,50.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117338/10.

(130142557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.451.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117724/9.

(130142450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

UNA Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 166.626.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117699/12.

(130142598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Wen Fei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 18, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 163.302.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Wen Fei sàrl

Signature

Référence de publication: 2013117715/12.

(130142369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.546.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117688/10.

(130142292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 103.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013117622/10.

(130142892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 170.508.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117644/10.

(130142647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

1741 Asset Management Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 131.432.

Monsieur Hartmut Alexander Birkner a démissionné de son poste d'administrateur le 1^{er} août 2013

Monsieur Michael Boge a démissionné de son poste d'administrateur le 1^{er} août 2013

Bertrange, le 13 août 2013.

Pour le compte de 1741 Asset Management Funds SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013117734/12.

(130142799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Zhong Nan Hai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 51.538.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Zhong Nan Hai sàrl

Signature

Référence de publication: 2013117733/12.

(130142366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Zone 11 SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.227.

Les comptes annuels au 31/12/2012 de Zone 11 SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117731/10.

(130142729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 651.837,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013117717/10.

(130142693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Bechold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.855.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117798/10.

(130143510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Xtreme Aerobatics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 71A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.136.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117723/14.

(130142575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Dartmouth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 18.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.937.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

3090445 Nova Scotia Limited, a company incorporated under the laws of Canada, with head offices at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, registered with the Registry of Joint Stock Companies, Nova Scotia under the number 3090445 (the "Sole Shareholder").

represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declared that it currently holds all the thirty-five thousand one (35,001) shares, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, issued by Dartmouth Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by a deed enacted by Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2040 dated 30 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.937 (the "Company"). The Company has redeemed and holds 17,000 shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each. By law, such redeemed shares do not have any voting right. The Company's articles of association have been amended the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 261 dated 31 January 2012.

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of seventeen thousand Canadian dollars (CAD 17,000.-) further to the redemption of seventeen thousand (17,000) shares, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each in accordance with the Company's articles of association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirty-five thousand one Canadian Dollars (CAD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to pay an aggregate redemption price of nine hundred fifty thousand two hundred seventy-three Canadian dollars (CAD 950,273.-) to the Sole Shareholder.

2. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.

3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of seventeen thousand Canadian dollars (CAD 17,000.-) further to the redemption of seventeen thousand (17,000) shares, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each in accordance with the Company's articles of association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of thirty-five thousand one Canadian Dollars (CAD 35,001.-), divided into thirty-five thousand one (35,001) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to pay an aggregate redemption price of nine hundred fifty thousand two hundred seventy-three Canadian dollars (CAD 950,273.-) to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association which forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at eighteen thousand one Canadian dollars (CAD 18,001.-) divided into eighteen thousand one (18,001) shares, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

3090445 Nova Scotia Limited, une société constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social à 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés canadien sous le numéro 3090445, (l'"Associé Unique");

représentée par Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a déclaré détenir l'ensemble des trente-cinq mille une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune émises par Dartmouth Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Paul Decker, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 20 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2040 du 30 septembre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.937, (la "Société"). La Société a racheté et détient dix-sept mille (17.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune. Légalement de telles parts sociales rachetées ne portent pas droit de vote. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 261 du 31 janvier 2012.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société reconnaît être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille Dollars Canadiens (CAD 17.000,-) suite au rachat de dix-sept mille (17.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces parts sociales, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille un Dollars Canadiens (CAD 35.001,-) divisé en trente-cinq mille une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et de payer un prix de rachat total de neuf cent cinquante mille deux cent soixante-treize Dollars Canadiens (CAD 950.273,-) à l'Associé Unique.

2. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution sous le point 1 ci-dessus;

3. Divers.

Sur ce, le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille Dollars Canadiens (CAD 17.000,-) suite au rachat de dix-sept mille (17.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces parts sociales, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq mille un Dollars Canadiens (CAD 35.001,-) divisé en trente-cinq mille une (35.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune et de payer un prix de rachat total de neuf cent cinquante mille deux cent soixante-treize Dollars Canadiens (CAD 950.273,-) à l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille un dollars canadiens (CAD 18.001,-), divisé en dix-huit mille une (18.001) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune".

Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35062.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013117846/126.

(130143536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.150.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Falcon Real Estate Investments S.A., a public limited liability company incorporated and organized under the law of Spain, having its registered office at Paseo de la Castellana 135, 7a planta, 28046 Madrid, Spain, registered with the Madrid Commercial Registry at Volume 21771, Page 61, Section 8, Sheet M-387795 under number A84526136 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the forty-six thousand (46,000) shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

119726

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint MERLIS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.320 as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments in kind and/or in cash of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Falcon Real Estate Investments S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit espagnol, dont le siège social est établi au Paseo de la Castellana 135, 7a planta, 28046 Madrid, Espagne, immatriculée au registre commercial de Madrid volume 21771, page 61, section 8, feuillet M-387795 et numéro A84526136 (l'Associé Unique),

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède la totalité des quarante-six mille (46.000) parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg sous le numéro B 111.320 en qualité de Liquidateur. Le Liquidateur est autorisé à effectuer tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la vente des actifs de la Société, sous sa seule signature pour l'exercice de ses fonctions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs définis aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations, en ce compris ceux prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur pourra verser des avances en numéraire et/ou nature sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi, sous réserve de la préparation de comptes intermédiaires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de demander au Liquidateur de réaliser les actifs de la Société dans les meilleures conditions possibles et aux meilleurs prix et de régler toutes les dettes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de l'acte au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35094. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117882/101.

(130143192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Max Planck Institute Foundation Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg G 219.

Bilan

Exercice du 01 28/03/2012 au 02 31/12/2012 (en 03 EUR)

ACTIF		Exercice concerné	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	101	250.000,00	102
I. Capital souscrit non appelé	103		104
II. Capital souscrit appelé et non versé	105	250.000,00	106
B. Frais d'établissement	107		108
C. Actif immobilisé	109	301.792,69	110
I. Immobilisations incorporelles	111	2.436,83	112
1. Frais de recherche et de développement	113		114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	115	2.436,83	116
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	117	2.436,83	118
b) créés par l'entreprise elle-même	119		120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	121		122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	123		124
II. Immobilisations corporelles	125	297.155,86	126

1. Terrains et constructions	127	93.489,28	128	
2. Installations techniques et machines	129		130	
3. Autres installations, outillage et mobilier	131	203.666,58	132	
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	133		134	
III. Immobilisations financières	135	2.200,00	136	
1. Parts dans des entreprises liées	137		138	
2. Créances sur des entreprises liées	139		140	
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	141		142	
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	143		144	
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	145		146	
6. Prêts et créances immobilisées	147	2.200,00	148	
7. Actions propres ou parts propres	149		150	
D. Actif circulant	151	2.648.803,33	152	
I. Stocks	153		154	
1. Matières premières et consommables	155		156	
2. Produits et commandes en cours	157		158	
3. Produits finis et marchandises	159		160	
4. Acomptes versés	161		162	
II. Créances	163	2.026.170,78	164	
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	165	5.465,00	166	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	167	5.465,00	168	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	169		170	
2. Créances sur des entreprises liées	171		172	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	173		174	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	175		176	
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	177		178	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	179		180	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	181		182	
4. Autres créances	183	2.020.705,78	184	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	185	2.020.705,78	186	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	187		188	
III. Valeurs mobilières	189		190	
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	191		192	
2. Actions propres ou parts propres	193		194	
3. Autres valeurs mobilières	195		196	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	197	622.632,55	198	
E. Comptes de régularisation	199	5.010,00	200	
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	3.205.606,02	202	0,00
PASSIF				
A. Capitaux propres	301	549.592,69	302	
I. Capital souscrit	303	250.000,00	304	
II. Primes d'émissions et primes assimilées	305		306	
III. Réserves de réévaluation	307		308	
IV. Réserves	309		310	
1. Réserve légale	311		312	
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	313		314	
3. Réserves statutaires	315		316	
4. Autres réserves	317		318	
V. Résultats reportés	319		320	
VI. Résultat de l'exercice	321		322	

VII. Acomptes sur dividendes	323		324
VIII. Subventions d'investissement en capital	325	299.592,69	326
IX. Plus-values immunisées	327		328
B. Dettes subordonnées	329		330
C. Provisions	331	13.818,87	332
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	333		334
2. Provisions pour impôts	335		336
3. Autres provisions	337	13.818,87	338
D. Dettes non subordonnées	339	2.642.194,46	340
1. Emprunts obligataires	341		342
a) Emprunts convertibles	343		344
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	345		346
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	347		348
b) Emprunts non convertibles	349		350
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	351		352
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	353		354
2. Dettes envers des établissements de crédit	355		356
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	357		358
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	359		360
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	361		362
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	363		364
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	365		366
4. Dettes sur achats et prestations de services	367	1.051.266,23	368
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	369	1.051.266,23	370
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	371		372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	373		374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	375		376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	377		378
6. Dettes envers des entreprises liées	379		380
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	381		382
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	383		384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	385		386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	387		388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	389		390
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	391	55.164,53	392
a) Dettes fiscales	393	26.905,37	394
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	395	28.259,16	396
9. Autres dettes	397	1.535.763,70	398
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	399	1.535.763,70	400
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	401		402
E. Comptes de régularisation	403		404
TOTAL DU BILAN (PASSIF)	405	3.205.606,02	406
			0,00

Compte de profits et Pertes
Exercice du 28/03/2013 au 31/12/2012 (en 03 EUR)

A. CHARGES		Exercice concerné	Exercice précédent
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	601	22.429,65	602
2. Autres charges externes	603	1.131.918,15	604
3. Frais de personnel	605	503.397,56	605
a) Salaires et traitements	607	463.127,77	608
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	609	40.269,79	610
c) Pensions complémentaires	611		612

d) Autres charges sociales	613		614	
4. Corrections de valeur	615	8.619,69	316	
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	617	8.619,69	618	
b) sur éléments de l'actif circulant	619		620	
5. Autres charges d'exploitation	621	35.201,53	622	
6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières	623		624	
7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	625		626	
8. Intérêts et autres charges financières	627	1.253,80	628	
a) concernant des entreprises liées	629		630	
b) autres intérêts et charges	631	1.253,80	632	
9. Charges exceptionnelles	633	59,20	634	
10. Impôts sur le résultat	635		636	
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus	637		638	
12. Profit de l'exercice	639	0,00	640	
TOTAL CHARGES	641	1.702.879,58	642	0,00
B. PRODUITS				
1. Montant net du chiffre d'affaires	701		702	
2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours	703		704	
3. Production immobilisée	705		706	
4. Reprises de corrections de valeur	707		708	
a) sur frais d'établissement et sur Immobilisations corporelles et incorporelles	709		710	
b) sur éléments de l'actif circulant	711		712	
5. Autres produits d'exploitation	713	1.702.876,98	714	
6. Produits des immobilisations financières	715		716	
a) provenant d'entreprises liées	717		718	
b) autres produits de participations	719		720	
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant	721		722	
a) provenant d'entreprises liées	723		724	
b) autres produits	725		726	
8. Autres intérêts et autres produits financiers	727	2,60	728	
a) provenant d'entreprises liées	729		730	
b) autres intérêts et produits financiers	731	2,60	732	
9. Produits exceptionnels	733		734	
10. Perte de l'exercice	735	0,00	736	
TOTAL PRODUITS	737	1.702.879,58	738	0,00

Notes to the annual accounts as at 31 December 2012

Note 1. Activity. Max Planck Institute Foundation Luxembourg (hereafter the "Foundation") was incorporated on 28 March 2012 in the form of a Foundation in accordance with the law of Luxembourg of 21 April 1928 for an unlimited period.

The registered address of the Foundation is L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker registered with the Luxembourg Register of Companies under the number G 219,

The financial year of the Foundation starts on January 1 and ends on the December 31. Exceptionally, the first financial year starts on 28 March 2012.

Mission of the Foundation

The mission of the Foundation is the promotion of science and research, stated as follows in the articles of foundation:

The purpose of the Foundation shall be realised by the establishment and maintenance of an internationally staffed research institute with the name "Max Planck Institute Luxembourg for International, European and Regulatory Procedural Law".

It shall undertake the following tasks - listed by way of example:

- Conceive and carry out academic research projects in the field of contract law; academic cooperations with universities - specifically the University of Luxembourg - and non-university research institutions;

- Support junior researchers.

The Foundation shall establish internal rules to carry out its research and administrative tasks.

Non-profit Status

(1) The Foundation shall pursue exclusively and directly non-profit purposes.

(2) The Foundation shall act selflessly. It shall not primarily pursue economic purposes of its own. The funds of the Foundation may be utilised only for the statutory purposes set down in 5.3 of the bylaws. No person may profit from expenditure which is alien to the Foundation's purpose or from disproportionately high remunerations.

Assets of the Foundation

(1) The foundation capital amounts to EUR 250.000, it shall be paid into an account held by the Foundation at a bank domiciled in Luxembourg.

(2) The income of the Foundation shall consist of:

a) Funds from the Grand-Duchy of Luxembourg In accordance with the Cooperation Agreement of 20 May 2009 between the Grand-Duchy of Luxembourg and the Max Planck Gesellschaft, put into concrete terms in the Funding Agreement between the Grand-Duchy of Luxembourg, the Max Planck Gesellschaft and the Foundation. The activity of the Foundation shall be financed in its entirety by the funds.

b) Additional income shall be possible in particular;

1. From the profits of the Foundation's assets;

2. From donations, bequests, financial support and subsidies (third-party funds) of all kind. The acceptance of donations and bequests shall be subject to the provisions of Articles 16 and 36 of the Luxembourg Law on Foundations of 21 April 1928 as amended.

Note 2. Summary of significant accounting policies. General policies

The financial statements are established in conformity with the Luxembourg law of December 10, 2010, amending the law of December 19, 2002, and with the generally accepted accounting principles.

Foreign currency translation

The books of the Foundation are kept in euros (EUR). Assets and liabilities expressed in currencies other than euros are translated into euros at the rates of exchange prevailing at the dates of the transactions.

Current assets and liabilities expressed in foreign currencies are translated into EUR at the exchange rate prevailing at year-end.

Fixed assets, income and charges expressed in foreign currencies are translated into EUR at the exchange rate prevailing at the date on which the transaction took place.

Realized exchange gains and losses and unrealized exchange losses were recorded in the statements of profit and loss, whereas unrealized exchange gains are not accounted for, except for cash at bank or in hand.

Fixed assets

Tangible and intangible fixed assets are valued at the historic purchase price and are depreciated referring to the straight-line method over their estimated useful economic lives.

The depreciation rates are as follows:

- Intangible fixed assets 3 years

- Tangible fixed assets

* other fixtures and fittings, tools and equipment 3-10 years

* building 6 years

If tangible fixed assets suffered a durable depreciation in value, an additional value adjustment is recorded to reflect this loss at the end of the financial year. These value adjustments will not continue if the reason for which the value adjustments were made has ceased to apply.

Current assets

Debtors are valued at their nominal value. They are subject to value adjustments where their recovery is compromised. These value adjustments are not continued if the reasons for which the value adjustments were made have ceased to apply.

Investment subsidies

Investment subsidies relate to the financing of fixed assets based on the Funding Agreement with the Grand Duchy of Luxembourg and are recorded under "Capital and reserves" at their initial value. They are depreciated using the same method and over the same period referring to the assets they relate to.

Provisions

Provisions for liabilities and charges are Intended to cover losses or debts the nature of which is clearly defined and which, at the date of the balance sheet are either likely to be Incurred or certain to be incurred but uncertain as to their amount or as to the date on which they will arise.

Liabilities

Liabilities are recorded in the value as at their due date.

Deferred charges

This asset item includes expenditures incurred during the financial year but relating to a subsequent financial year.

Non-subordinated debts

Debts are recorded at their reimbursement value except if they are less than the nominal value.

Note 3. Capital and Reserves.

a) Subscribed capital

The subscribed capital of the Foundation is fixed in the amount of EUR 250.000,00 and has not been paid in as per 31 December 2012.

b) Investment subsidies

The amount recorded under investment subsidies covers the acquisition costs of the fixed assets acquired during the financial year.

Note 4. Fixed assets. The fixed assets concern intangible, tangible, and financial fixed assets.

a) Movements of the intangible assets:

Software licences

Gross book value as at 28.03.2012	0,00 EUR
Additions for the period	2.658,34 EUR
Disposals for the period	0,00 EUR
Gross book value as at 31.12.2012	2.658,34 EUR
Accumulated value adjustments as at 28.03.2012	0,00 EUR
Allocations for the period	- 221,51 EUR
Reversals for the period	0,00 EUR
Accumulated value adjustments as at 31.12.2012	- 221,51 EUR
Net book value as at 31 December 2012	2.436.83 EUR

b) Movements of the tangible assets:

Building - enhancement of the research library premises' load-bearing capacity

Gross book value as at 28.03.2012	0,00 EUR
Additions for the period	96.086,00 EUR
Disposals for the period	0,00 EUR
Gross book value as at 31.12.2012	96.086,00 EUR
Accumulated value adjustments as at 28.03.2012	0,00 EUR
Allocations for the period	- 2.596,72 EUR
Reversals for the period	0,00 EUR
Accumulated value adjustments as at 31.12.2012	- 2.596,72 EUR
Net book value as at 31 December 2012	93.489,28

Other fixtures and fitting, tools and equipment

Gross book value as at 28.03.2012	0,00 EUR
Additions for the period	208.360,96 EUR
Disposals for the period	0,00 EUR
Gross book value as at 31.12.2012	208.360,96 EUR
Accumulated value adjustments as at 28.03.2012	0,00 EUR
Allocations for the period	- 4.694,38 EUR
Reversals for the period	0,00 EUR
Accumulated value adjustments as at 31.12.2012	- 4.694,38 EUR
Net book value as at 31 December 2012	203.666,58 EUR

c) Movements of the financial assets:

The financial fixed assets concern rent deposits which are not subject to value adjustments.

Note 5. Other debtors. The amount recorded under "other debtors" comprises the following items:

VAT	8.820,07 EUR
Max Planck Gesellschaft (München)	17.546,64 EUR
State subsidies receivable	1.994.339,07 EUR
Total as per 31 December 2012	2.020.705,78 EUR

State subsidies receivable:

Based on the Funding Agreement, the Board of Directors estimated the amount to be received from the Grand Duchy of Luxembourg as at December 31, 2012. The following subsidies are recorded for the financial year 2012:

Investment subsidies	307.105,30 EUR
Operating subsidies of the financial year	1.687.233,77 EUR
Total	1.994.339,07 EUR

The amount of operating subsidies is recorded to cover the charges of the financial year 2012.

As per the date of finalization of the annual accounts 2012 the above mentioned subsidies were partially received on 10 January 2013 in the amount of EUR 950.000,- and on 25 March 2013 in the amount of EUR 50.000,-.

Note 6. Provisions. Provisions are composed as follows:

Non-deductible input VAT	3.818,87 EUR
Bonus payment	10.000,00 EUR
Total as per 31 December 2012	13.818,87 EUR

Note 7. Liabilities. The amount recorded under "other creditors" comprises the following items:

Loan owed to Max Planck Gesellschaft	
- principal	1.499.718,00 EUR
- accrued interest (3%)	1.250,00 EUR
Amounts owed to staff	20.321,06 EUR
C/a MPII SAARBRÜCKEN	14.474,64 EUR
Total as per 31 December 2012	1.535.763,70 EUR

The loan owed to Max Planck Gesellschaft was entirely reimbursed in the beginning of 2013,

The Foundation has no liabilities becoming due and payable after more than one year.

Note 8. Staff. As at 31 December 2012 the number of employees amounts to 28 persons.

*Budget 2013
in euro*

OPEX budget	
Operational expenses	4 063
Payroll	3 484
Senior staff	1 689
Other employees	953
Junior researchers	497
Doctoral candidates	273
Students	72
Other operational expenses	579
Rental expenses for office space	1 449
	5 512
CAPEX budget	1 380
TOTAL budget	6 892

To the Board of Directors of
Max Planck Institute Foundation Luxembourg
4, rue Alphonse Weicker
L-2721 Luxembourg

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following our appointment by the Board of Directors, we have audited the accompanying annual accounts of Max Planck Institute Foundation Luxembourg, which comprise the balance sheet as at December 31, 2012 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of Max Planck Institute Foundation Luxembourg as of December 31, 2012, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

Emphasis of Matter

We draw attention to Note 5 to the annual accounts which describes the operating and investment subsidies to be received from the Grand-Duchy of Luxembourg as at December 31, 2012 in accordance with the funding agreement for a total amount of EUR 1.994.339,07. Our opinion is not qualified in respect of this matter.

July 18, 2013.

For Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Luc Brucher

Réviseur d'entreprises agréé, Partner

Référence de publication: 2013117981/374.

(130143518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Highland Europe Technology Growth SPV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.541.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of August,
before the undersigned Maitre Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Highland Europe Technology Growth Limited Partnership, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, Channel Islands, registered under number No. 1524, represented by its general partner Highland Europe GP L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, Channel Islands, registered under number No. 1512, represented by its general partner Highland Europe GPGP Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 0QH, Channel Islands, registered under number No. 110985,

here represented by Mrs Monica Morsch, having her professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in St. Helier, Jersey, Channel Islands on 8 August 2013.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Highland Europe Technology Growth SPV".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Municipality of Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed by Highland Europe Technology Growth Limited Partnership, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:
 - Mr Ganash Lokanathen, private employee, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
 - Mrs Anke Jager, private employee, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuf août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Highland Europe Technology Growth Limited Partnership, une société en commandite régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 1115, Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OOH, îles anglo-normandes, inscrite sous le numéro No. 1524, représentée par son associé commandite Highland Europe GP L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 11-15, Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OOH, îles anglo-normandes, inscrite sous le numéro No. 1512, représentée par son associé commandite Highland Europe GP L.P., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au 11-15, Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OOH, îles anglo-normandes, inscrite sous le numéro No. 110985,

ici représenté(e) par Madame Monica Morsch, demeurant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St Helier, Jersey, en date du 8 août 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Highland Europe Technology Growth SPV".

Art. 5. Le siège social est établi est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur d'un euro chacune (EUR 1.-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de

l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfiques

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales a été souscrite par Highland Europe Technology Growth Limited Partnership, préqualifié(e).

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

119740

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Résolutions

Et aussitôt, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Ganash Lokanathen, employé privé, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Anke Jager, employée privée, née le 22 avril 1968 à Salzgitter (Allemagne), avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1478. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117912/315.

(130143562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

No Address Operation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.515.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the thirty-first of July.

Before the undersigned Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette L-4030, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

NO ADDRESS WORLDWIDE, a société anonyme, incorporated under the Luxembourg laws, with registered office at 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and under process of registration, Hereby represented by:

Mrs. Sofia DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Eschh/Alzette, by proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "No Address Operation Luxembourg" (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. "The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»). The Company may in particular: - advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security; - enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and use them, directly or through licenses granted to companies in which it has a direct or indirect interest, or any Affiliated Company or to third parties. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (4) members, A Directors and B Directors with the obligation to have at least three one A Director and one B Director whether shareholders or not. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The chairman is appointed for a period of three (3) years renewable.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least three of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the class A directors of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director together with one B Director unless special decision have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors or by the Unique Director of the Company, but only within the limits of this power.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by NO ADDRESS WORLDWIDE, above-mentioned.

The subscribed shares have been only paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) so that the Company has now at its free disposal the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7,750. - EUR) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr Alexandre Allard, chairman of the Board and director, born in Washington, Etats Unis on 11 October 1968, with professional address at 45, Alameda Ministro rocha azevedo, Sao Paulo - Brazil, as Director A
 - Mr Mathieu Villaume, director, born in Paris, France on 4 August 1976, with professional address at 41 Avenue de la Liberté, Luxembourg as Director A
 - Mr Karim Reziouk, director, born in Hayange, France, on 5 February 1975, with professional address at 41 Avenue de la Liberté, Luxembourg as Director B
 - REYL PRIVATE OFFICE SARL, a company established and having its registered office at 62 rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Genève, as Director B.
3. The following party is appointed statutory auditor:
 - Fidewa-Clar S.A., a company established and having its registered office at 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg number B 165462.
4. The term of office of directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2018.
5. The address of the Company is set at 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize,

le trente-et-un juillet

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

NO ADDRESS WORLDWIDE, une société anonyme, ayant son siège social au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

Dument représenté par Madame Sofia DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, par une procuration reçue sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «No Address Operation Luxembourg» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. «La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»). La Société peut en particulier: - avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère; - accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine et les exploiter soit directement, soit à travers de licences accordées par les sociétés dans lesquelles elle a des participations directes ou indirectes, toute société Sociétés Affiliées, ou à des tiers. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire de la responsabilité limitée ou illimitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés ou de structures de sociétés similaires.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil composé de quatre administrateurs au moins administrateurs A et administrateurs B avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Le président sera élu pour une période de trois (3) ans renouvelable.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si trois administrateurs au moins est présent ou représenté à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, la classe administrateur A du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par NO ADDRESS WORLDWIDE, pré-qualifiée.

Les actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont à appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Mr Alexandre Allard, Président du Conseil d'administration et administrateur, né à Washington, Etats Unis, le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 45, Alameda Ministro rocha azevedo, Sao Paulo - Brésil, en tant qu'administrateur de classe A
 - Mr Mathieu Villaume, administrateur, né à Paris, France le 4 août 1976, avec adresse professionnelle au 41 Avenue de la Liberté, Luxembourg en tant qu'administrateur de classe A
 - Mr Karim Reziouk, administrateur, né à Hayange, France, le 5 février 1975, avec adresse professionnelle au 41 Avenue de la Liberté, Luxembourg en tant qu'administrateur de classe B,
 - REYL PRIVATE OFFICE SARL, société à responsabilité limitée, société de droit suisse, dont le siège social est à Genève, 62 rue du Rhône CH-1204 immatriculée au registre de commerce et des sociétés numéro CH-660-1842006-4, en tant qu'administrateur de classe B
3. A été nommé commissaire aux comptes:
 - Fidewa-Clar S.A., une société avec siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, enregistrée sous le numéro B 165462.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.
5. L'adresse de la Société est établie au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013118004/462.

(130143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Interact-iv.com Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 179.536.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée constituée et existant sous les lois de France "INTERACT-IV.COM", établie et ayant son siège social à F-66000 Perpignan, 600, rue Félix Trombe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 330 424 524,

ici dûment représentée par son président Monsieur Boris MALLIE, entrepreneur, demeurant à F-66200 Alenya, 8, rue du château d'eau.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Interact-iv.com Lux", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et de procéder à l'acquisition, la cession, la concession, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle;

- la réalisation de prestations de services dans les domaines de l'informatique, de la télématique et des technologies nouvelles;

- l'exploitation de toutes licences opérateurs télécom, exploitant un réseau de télécommunication ouvert au public ou fournissant au public un service de télécommunication principalement en Europe;

- l'achat et la vente d'espaces publicitaires pour son propre compte ou pour le compte de tiers;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions avec une valeur nominale de cinq euros (5,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et

i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "INTERACT-IV.COM", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Boris MALLIE, entrepreneur, né à Paris (France), le 15 novembre 1972, demeurant à F-66200 Alenya, 8, rue du château d'eau;
 - b) Monsieur Sébastien THOREL, directeur général, né à Bouaké (Côte d'Ivoire), le 8 mars 1973, demeurant à F-75018, 15, rue de la Chapelle.; et
 - c) Monsieur Clément BOUDON, directeur technique, né à Roanne (France), le 9 septembre 1986, demeurant à L-4048 Esch-sur-Alzette, 17, rue Helen Buchholtz.
4. La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VERICOM S.A.", établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51203, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Boris MALLIE, préqualifié, comme président du conseil d'administration.
6. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
7. Décision est prise que la Société exercera ses activités sous l'enseigne commerciale de "Interactiv Luxembourg".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. MALLIE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117927/271.

(130143488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Lion Walk Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 715.420,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

Par résolutions signées en date du 30 juillet 2013, l'associé unique a accepté la nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117418/13.

(130142567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Daedalos S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.154.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company DAEDALOS S.A., SPF, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 157.154,

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 1st of December 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 147 of January 25, 2011.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The meeting is presided by Mr. Sébastien GHEZA, chartered accountant, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

who appoints himself as scrutineer and who elects as secretary Ms. Peggy SIMON, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Decision to put the company DAEDALOS S.A., SPF into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company DAEDALOS S.A., SPF and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Nikolaas COENGRACHTS, company director, residing in B-1050 Bruxelles, 391, avenue Louise, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf août.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DAEDALOS S.A., SPF, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.154,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 147 du 25 janvier 2011.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien GHEZA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société DAEDALOS S.A., SPF en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société DAEDALOS S.A., SPF et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, directeur de société, demeurant à B-1050 Bruxelles, 391, avenue Louise, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GHEZA, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 août 2013. Relation: ECH/2013/1528. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117852/98.

(130143205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

PepsiCo Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.094.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Global Investments S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117519/15.

(130142682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June,

Before US Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Kaba Finance Luxembourg S.A.", a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 84.794 (the "Company") and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on November 22, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 469 on March 25, 2002.

The Company's articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on May 28, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1622 on August 10, 2010.

The general meeting is opened by Mr Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders of the Company are present or represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy, by the members of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed "ne varietur" will be registered with the deed.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholder present or represented declares that it has had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agrees to waive the notice requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Creation of a (i) a specific statutory reserve in the Company and (ii) the possibility for the board of directors of the Company to distribute interim dividend.

2. Amendment and partial restatement of the articles of association of the Company in order to reflect item 1 above.

3. Miscellaneous.

The general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to create (i) the possibility of interim dividend distribution and (ii) a specific statutory reserve for an amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000) taken out from the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, it is resolved to amend and partially restate the articles of association of the Company as follows:

a) Restatement of Article 7, which shall now be read as follows:

" **Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts and appointments binding the Company must be signed jointly by a Category Director A and A Category Director B, or by an officer duly appointed by the Board of Directors.

A Director can give a proxy to one or more other Directors to represent him at a Directors meeting.

The Board of Directors may validly deliberate and take resolutions if the majority of the members of each two categories are present or validly represented. The Board of Directors is authorized, without reunion, in accordance with all his members, to take unanimous decisions in writing, signed separately by all the Directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

b) Creation of a new "Title VII - Distribution of Profits" and of a new "Article 14", which shall be inserted in the articles of association of the Company and be read as follows:

"Title VII - Distribution of Profits

Art. 14. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Apart from the legal reserve, the Company has also formed a specific statutory reserve in an amount up to EUR 50,000,000 (fifty million Euros) (the "Statutory Reserve"). Any allocation to be made to the Statutory Reserve or any distribution shall be decided upon by a decision of the shareholder(s) which shall take place only (i) upon convening of the shareholder(s) of the Company by the board of director(s) of the Company and (ii) pursuant to a decision adopted in a general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with article 72-2 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915 as amended from time to time, providing that:

- (a) Interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for the distribution are sufficient;
- (b) The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;
- (c) The decision of the board of directors to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under (a) above have been drawn up,
- (d) In their report to the board of directors, the supervisory auditors (commissaires) or the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend."

c) Renumbering of the current "Title VII - General Provisions" and of the current "Article 14" of the articles of association of the Company into ""Title VIII - General Provisions" and "Article 15", which shall therefore be read as follows:

"Title VIII - General Provisions

Art. 15. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a German translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausenddreizehn, am siebenundzwanzigsten Juni,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Ersetzung von Notar Henri Hellinckx mit dem Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterer in Verwahrung vorliegender Urkunde bleibt.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter von KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 84.794, (nachfolgend die „Gesellschaft“), statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtssitz zu Luxemburg am 22. November 2001 und veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 469 vom 25. März 2002.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrfach abgeändert, zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph Elvinger am 28. Mai 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1622 vom 10. August 2010..

Die Versammlung wurde durch den Vorsitzenden Herrn Régis Galiotto, Angestellter, beruflich ansässig in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt als Schriftführer und die Versammlung wählt zum Wahlprüfer Frau Solange Wolter-Schieres, Angestellte, beruflich ansässig in Luxemburg.

Nachdem der Versammlungsausschuss somit zusammengesetzt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vertreter der Gesellschafter sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden in der Anwesenheitsliste festgehalten; diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Gesellschaftern, den Vertretern der Gesellschafter und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, der vorliegenden Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden, nachdem sie durch die Vertreter der Erschienenen zusammen mit dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterschrieben wurden, ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigefügt.

II. Wie aus der Anwesenheitsliste zu entnehmen ist, sind in der gegenwärtigen Generalversammlung alle ausgegebenen Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, anwesend bzw. repräsentiert, so dass die Versammlung wirksam über alle Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Beratung über (i) die Erstellung einer bestimmten statutorischen Rücklage in der Gesellschaft und (ii) die Möglichkeit für den Verwaltungsrat der Gesellschaft, Zwischendividenden auszuschütten.

2. Beratung über die Änderung und teilweisen Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft, um Punkt 1 zu reflektieren.

3. Verschiedenes.

Nachdem das Vorhergehende von den Gesellschaftern genehmigt wurde, fasst die Generalversammlung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, (i) die Möglichkeit der Ausschüttung von Zwischendividenden und (ii) eine spezifische statutorische Rücklage in Höhe von fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000,-) aus dem Aufgeld der Gesellschaft zu gründen.

Zweiter Beschluss

Als Folge des oben genannten Beschlusses beschließt die Generalversammlung, die Satzung der Gesellschaft zu ändern und teilweise neu zu formulieren. Die Satzung der Gesellschaft lautet demnach wie folgt:

a) Anpassung von Artikel 7, der nun wie folgt lauten wird:

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des

Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich über ein Recht vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Sämtliche Dokumente und Ernennungen von Bevollmächtigten sind vollgültig für die Gesellschaft verpflichtend, sofern sie durch die gemeinsame Unterschrift eines «Kategorie A Direktors» und eines «Kategorie B Direktors», oder durch einen Beauftragten, der vom Verwaltungsrat vollgültig ermächtigt worden ist, unterzeichnet sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann eine Vollmacht geben zu einem oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder um ihn zu vertreten an eine Verwaltungsratsversammlung.

Der Verwaltungsrat kann nur dann gültig beraten und Beschlüsse fassen, wenn die Mehrheit der Mitglieder beider Kategorien anwesend oder gültig vertreten ist.

Der Verwaltungsrat kann, ohne sich dazu zu versammeln, schriftliche einstimmige Beschlüsse fassen, unterzeichnet durch alle Verwaltungsratsmitglieder.

Schriftliche Beschlüsse die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Verwaltungsratsitzung gefasste Beschlüsse.

Jedes sowie alle Mitglieder des Verwaltungsrates können mittels Telefon- oder Video-, Konferenz-Call, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Verwaltungsratsitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Verwaltungsratsitzung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichbedeutend zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

b) Schaffung eines neuen "Titel VII - Verteilung der Gewinne" und eines neuen "Artikel 14", der in der Satzung der Gesellschaft eingefügt wird und wie folgt lauten wird.

"Titel VII - Ausschüttung von Gewinnen

„ **Art. 14.** Der im Jahresabschluss erklärte Bruttogewinn der Gesellschaft nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Aufwendungen stellen den Reingewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Grundkapitals beträgt. Neben der gesetzlichen Rücklage hat die Gesellschaft auch eine spezifische statutorische Rücklage in Höhe von bis zu EUR 50.000.000 (fünfzig Millionen Euro) (die "statutorische Rücklage") gebildet. Jede Zuweisung an die spezifische statutorische Rücklage oder Verteilung wird von einer Entscheidung der Gesellschafter (n), getroffen, welche nur (i) auf Einberufung der Gesellschafter (s) der Gesellschaft durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft und (ii) aufgrund einer Entscheidung in einer Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bedingungen für Änderungen der Satzung stattfinden kann. Der Restbetrag des Bilanzgewinns kann den Aktionären im Verhältnis ihrer Beteiligung an der Gesellschaft ausgeteilt werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden zu gewähren, in Übereinstimmung mit Artikel 72-2 des Luxemburg-Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in der jeweils geltenden Fassung, vorausgesetzt, dass:

(a) Eine Zwischenbilanz erstellt wird, aus der hervorgeht, dass die verfügbaren Mittel für die Verteilung ausreichend sind;

(b) Der auszuschüttende Betrag nicht die Gewinne seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, für das der Jahresabschluss genehmigt wurde, übersteigt, sowie alle vorgetragenen Gewinne und Summen um in eine Rücklage gemäß den Anforderungen des Gesetzes oder der Statuten;

(c) Die Entscheidung des Verwaltungsrates, Zwischendividenden auszuschütten, darf nicht mehr als zwei Monate nach dem Tag, an dem die unter (a) genannten Zwischenabschlüsse erstellt wurden, entschieden werden;

(d) In ihrem Bericht an den Verwaltungsrat soll der Aufsichtsrat Wirtschaftsprüfer (Kommissäre) oder der zugelassenen Revisionsstelle (Réviseur d'Entreprises agréé) überprüfen, ob die oben genannten Bedingungen erfüllt sind.

Wo die Zahlungen aufgrund der Zwischendividende die Höhe der Dividende beschlossend anschließend von der Hauptversammlung überschreiten, so werden sie, soweit der Überzahlung, als aufgrund der nächste Dividende gezahlt worden sind. "

c) Umnummerierung des aktuellen "Titel VII - Allgemeine Bestimmungen" und der aktuellen "Artikel 14" der Satzung der Gesellschaft in "" Titel VIII -Allgemeine Bestimmungen "und" Artikel 15", die daher wie folgt lauten werden:

"Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die Vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Nachdem keine weiteren Geschäfte zu tätigen sind, wird die Versammlung beendet.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist der englische Text maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg an dem eingangs genannten Datum

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieselben zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31190. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 14. August 2013.

Référence de publication: 2013117950/209.

(130143303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 651.837,50.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013117716/10.

(130142692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

The UBK Pepp Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE UBK PEPP LUX S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117678/11.

(130142802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.451.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117725/9.

(130142451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Comptoir Foncier de Niederkorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.089.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013117837/10.

(130143446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.
